

RÈGLEMENT DU CONCOURS

« Tentez de gagner un des 3 PASS VIP pour deux personnes au Festival des Projets »

- le 09 Septembre 2017 -

Concours organisé par le cdH

1. Le concours commence le mercredi 29 Août 2017 et prend fin le vendredi 8 Septembre 2017 à 23h59'59".
2. Le concours est ouvert à toute personne physique qui participe en son nom propre. Si le/la gagnant(e) a moins de 18 ans, il devra être accompagné d'un adulte.
3. Les critères et étapes de participation à la sélection des 3 gagnants sont:
 - Aimer la page du Festival des Projets.
 - Participer à l'événement Facebook du Festival des Projets.
 - Prendre une photo de toi avec l'inscription « Le Festival des Projets », inscrit de manière libre et lisible, ou bien avec le visuel officiel (en ayant téléchargé et imprimé ce visuel VIP sur le **festival des projets** (page facebook) ou sur le site www.lefestivaldesprojets.be).
 - Publier cette photo en mode public sur ton mur.
 - Identifier **@lefestivaldesprojets** sur la publication.
4. Le cdH ainsi que les organisateurs du Festival des Projets déclinent toute responsabilité en cas de dégradation(s) éventuelle(s) (de tout type) en lien avec le concours VIP du 09 Septembre 2017.
5. Les 3 gagnants seront sélectionnés par un jury de 3 personnes (appartenant à l'organisation du Festival des Projets). Celui-ci sélectionnera les 3 gagnants sur base de l'originalité des photos prises dans le but du concours (dans le respect des règles de sélection mentionnées ci-dessus).
6. Chaque gagnant remporte un PASS VIP (pour deux personnes) leur offrant :
 - une rencontre avec Saule.
 - une rencontre avec Mademoiselle Luna.
 - 2x 3 tickets boissons (utilisables uniquement sur le site du Festival des Projets).
 - 2x 1 ticket nourriture (utilisables uniquement sur le site du Festival des Projets).
7. Le PASS VIP ne peut être utilisé que sur le site du Festival des Projets. La rencontre backstage se fera le Samedi 9 Septembre 2017 entre 16h30 et 22 au parc du Cinquantenaire (l'horaire précis sera confirmé au préalable).
8. La participation au concours est gratuite et n'oblige en aucun cas le participant à acquérir un quelconque produit ou service du cdH.
9. Chaque participant ne peut participer qu'une seule fois sur toute la durée du concours. En cas de multiples participations, seule la première participation dans le temps sera prise en compte dans la sélection du gagnant.
10. Si le concours est arrêté plus tôt que prévu pour des raisons techniques ou en cas de force majeure, les gagnants seront désignés parmi les personnes qui auront déjà participé au concours.

11. La désignation des gagnants ne pourra en aucun cas faire l'objet de contestation, sauf faute grave ou intentionnelle dans le chef du cdH.
12. Les PASS VIP remportés sont nominatifs. Ils ne sont pas cessibles, et ne pourront en aucun cas être échangés contre d'autres produits ou services.
13. Sauf faute grave ou intentionnelle de leur part, ni le cdH, ni les membres de son personnel, ni les tiers auxquels il est fait appel dans le cadre du présent concours ne peuvent être tenus responsables de tout dommage éventuel qui découlerait de l'organisation du présent concours, en ce compris la participation au concours, la désignation du gagnant et l'attribution du prix. Sous la même réserve, ni le cdH, ni les personnes précitées ne peuvent ainsi être tenues pour responsables d'un problème technique, quel qu'il soit, survenant pendant le déroulement du présent concours, auprès d'elles-mêmes, d'un participant au concours et/ou d'un tiers (notamment en cas de panne ou d'indisponibilité du réseau Internet, de coupures de communication ou de difficultés de connexion), qui causerait l'interruption du concours, un retard dans la participation au concours ou dans l'organisation de celui-ci. Si, en cas de force majeure ou à la suite de tout événement indépendant de sa volonté, le concours doit être annulé, interrompu ou modifié, le cdH ne serait en aucun cas redevable de dommages et intérêts. Sous cette même réserve, ni le cdH, ni les personnes susmentionnées ne peuvent être tenues responsables de la qualité du prix ou de la relation avec le(s) distributeur(s) du prix. Le cdH ne donne aucune garantie personnelle concernant le prix qui a été accepté et est à charge des distributeurs.
14. Tout participant au concours déclare avoir pris connaissance du contenu du présent règlement. La participation au concours implique l'adhésion du participant sans aucune réserve à l'intégralité du présent règlement et l'acceptation de toute décision prise par les organisateurs afin de garantir le bon déroulement du concours.

Centre Démocrate Humaniste
Editeur Responsable
Eric Poncin : Rue des Deux Eglises 41 - 1000 Bruxelles